AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1611
FR0000127771-FS0536

25 mai 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 mai 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mai 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 64 995 244 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	8 944 923	0,75	8 944 923	0,71
Détention (par assimilation)	56 050 321	4,73	56 050 321	4,44
Total Société Générale	**64 995 244**	**5,48**	**64 995 244**	**5,15**

 Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

 Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 53 637 133 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - une position acheteuse sur 14 *calls* listés à dénouement physique portant sur 2 175 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 19 juin 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 19 € et 28 € ;

 - une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 48 282 129 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 9 avril 2021 et le 3 juin 2024 ;

 - une position acheteuse sur 7 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 1 657 104 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 septembre 2020 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 24,83 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 185 514 861 actions représentant 1 262 551 105 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 10 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 1 522 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment à des échéances comprises entre le 19 juin 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223¬14 V du règlement général, 2 413 188 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 762 906 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'aux 1er juin 2023 et 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 24 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 534 112 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 16 juin 2020 au prix unitaire par action de 19,50 € ;

- une position acheteuse sur 5 certificats à dénouement en espèces et portant sur 3 634 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2020 et le 19 mars 2021 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 25,50 € ;

- une position acheteuse sur 1 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 112 376 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 9 juillet 2020 au prix unitaire par action de 21,20 € ; et

- une position vendeuse sur 9 *puts* warrants listés à dénouement en espèces portant sur 160 actions VIVENDI, exerçables entre le 19 juin 2020 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 14 € et 29 €.
